

## CONVENTION de PARTENARIAT

**DFO 2011-06**

(Centre de coûts : Sco 214)

**Entre:**

L'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN)  
représentée par Monsieur Denis BOULLIER, Directeur,

**d'une part :**

**et**

l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE),  
représentée par Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice,

**d'autre part ;**

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une coopération entre l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) et l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN) dans le domaine de la formation des personnels d'encadrement de l'Education nationale et de l'AEFE.

Cette coopération concerne les objectifs, les contenus et les modalités d'action de formation mises en place par l'AEFE et/ou par l'ESEN.

Elle a pour but de permettre d'articuler les besoins de l'AEFE avec les compétences proposées par l'ESEN et inversement, en créant les conditions d'une information et d'une formation d'excellence pour les personnels d'encadrement de l'Education nationale stagiaires de l'ESEN ou exerçant à l'AEFE.

### **Article 2 : MODALITES**

Un comité de pilotage chargé de l'application de la présente convention est créé. Il est composé :

- du directeur de l'ESEN
- de la directrice de l'AEFE ou son représentant
- de la secrétaire générale de l'ESEN
- du secrétaire général de l'AEFE ou son représentant
- du directeur adjoint de l'ESEN
- du chargé de programme relations internationale de l'ESEN
- du directeur des ressources humaines de l'AEFE ou son représentant
- du chef du service pédagogique de l'AEFE ou son représentant

Selon les questions à traiter, l'Ecole supérieure de l'Education nationale (ESEN) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) peuvent inviter à titre consultatif d'autres responsables de formation, enseignants ou personnalités directement concernées ou plus particulièrement compétentes dans les sujets à l'ordre du jour.

Les deux établissements en conviennent avant la réunion.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Il arrête notamment les actions de coopération programmées pour l'année scolaire suivante (chaque action arrêtée par le comité de pilotage fera l'objet d'un avenant à la présente convention, fiches action dans lesquelles seront précisés et explicités les objectifs, le public concerné, les conditions de mise en œuvre et les conditions financières de sa réalisation).

Le comité de pilotage peut proposer aux deux établissements concernés d'autres formes de coopération de formation ou de recherche que celles prévues dans la présente convention.

### **Article 3 : ORGANISATION MATERIELLE DE LA COOPERATION ENTRE L'ESEN ET L'AEFE**

Les actions d'information et de formation pourront prendre diverses formes, notamment :

- la réflexion sur la prise en compte dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement de l'Education nationale des problématiques professionnelles liées à l'AEFE et/ou liées à la scolarisation des élèves dans les établissements de l'AEFE
- la participation de l'AEFE dans la conception et la mise en œuvre des stages annuels organisés sous la responsabilité de l'ESEN :
  - stage d'information « préparation à la mobilité professionnelle à l'étranger » à destination des cadres (inspecteurs, chefs d'établissements, cadres administratifs) qui envisagent de déposer un dossier de candidature à un poste à l'étranger,
  - stage de formation « actualités éducatives » à destination des cadres (inspecteurs, chefs d'établissements, cadres administratifs) qui ont été nommés sur un poste en métropole après un séjour à l'étranger.
- la réflexion sur la prise en compte dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement de l'Education nationale des problématiques professionnelles liées à l'AEFE et/ou liées à la scolarisation des élèves dans les établissements de l'AEFE
- des interventions de l'AEFE dans le cadre de la formation initiale (inspecteurs, chefs d'établissement),
- la possibilité de prendre appui sur le réseau des établissements AEFE pour l'organisation des stages à l'étranger (formation initiale inspecteurs et personnels de direction),
- des interventions de l'AEFE dans le cadre de la formation initiale (inspecteurs, chefs d'établissement),
- la possibilité de prendre appui sur le réseau des établissements AEFE pour l'organisation des stages à l'étranger (formation initiale inspecteurs et personnels de direction),
- la participation de cadres de l'AEFE aux actions de formation proposées par l'ESEN dans le cadre de son PNP,
- la mise en œuvre par l'ESEN d'actions, d'outils et de modules de formation demandées par l'AEFE à partir de besoins exprimés (ESEN opérateur de formation pour l'AEFE, actions à destination des personnels d'encadrement de l'AEFE exerçant en France (siège) ou à l'étranger).
- la possibilité pour l'ESEN de prendre appui sur le réseau des établissements, ou des personnels de l'AEFE lors d'actions d'expertise dans le domaine de l'encadrement au service de la coopération internationale, lors de missions d'aide et de conseil à l'étranger

- la possibilité pour l'AEFE de prendre appui sur le réseau des formateurs ESEN pour la mise en œuvre des plans de formation AEFE à destination des personnels en poste à l'étranger.
- la mise à disposition pour l'AEFE de ressources ESEN (et inversement).

Ces actions pourront donner lieu à la création de ressources documentaires, sous double timbre le cas échéant, qui seront mises à la disposition des publics de l'AEFE et de l'ESEN.

D'autres ressources documentaires, produites par l'AEFE, pourront être mises à la disposition des publics de l'ESEN.

#### **Article 4 : DUREE**

La présente convention est signée pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties un mois avant une réunion du comité de pilotage par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du représentant de l'autre partie.

Fait à Chasseneuil, le :

7 Février 2011

Directeur de l'ESEN

Denis BOULLIER

Directrice de l'AEFE

Anne-Marie DESCOTES